

## Procès-verbal N° 9 du 12 novembre 2008

**Copropriétaires présents ou représentés** : 763/1000. Pour la prochaine AG, les copropriétaires absents peuvent-ils donner procuration aux copropriétaires présents afin d'éviter de la reporter.

### **1. Approbation des comptes et élection du Syndic**

L'AG approuve les comptes et reconduit le Syndic. Afin que les comptes soient exacts, il est demandé à Olivier Brusselmans et Guy Pierson la somme de 5,55 € correspondant à l'augmentation de la prime incendie n'ayant pas été payée le 1er trimestre 2007 .

### **2. Nouveaux montants des provisions trimestrielles pour l'ACP**

Compte tenu du budget devenu serré suite à l'inflation depuis 2005, l'AG approuve une augmentation de l'ensemble des provisions de 1.200 € par an, ce qui correspond, comme convenu, à +/- 100 € par an pour le copropriétaire ayant le moins de millièmes.

Vous trouverez ici le détail du calcul ainsi que le montant de vos provisions trimestrielles (dernière colonne)

Compte tenu de la difficulté pour le Syndic de récupérer ces provisions trimestrielles, l'AG décide d'obliger chaque copropriétaire d'effectuer un ordre permanent au nom de l'ACP Clos des noyers sur le compte ING N° : 310-1845154-09. Une copie de cet ordre permanent sera transmis au Syndic.

### **3. Bilan des activités depuis la dernière assemblée**

- Réalisation du Site internet de l'ACP par le Syndic, adresse : <http://acpclosdesnoyers.izispot.com> . Cliquez sur accès copropriétaires et loguez-vous en tapant : maison comme login et votre numéro de maison comme mot de passe
- Travaux d'aménagement des car ports et des remises privatives : les copropriétaires sont ravis et le Syndic remercie Laurent Paletko en leur nom
- Réparation des portails : un des portails a été réparé. Des offres de prix (TVA à 6% ?) seront demandées pour le remplacement du mécanisme de l'autre portail qui est nettement plus sollicité
- Problème des déjections de chien dans la cour : considéré par l'AG comme réglé
- Guy Pierson a financé la sauvegarde du noyer qui est entrain de dépérir dans l'espace commun de jeux, l'AG le remercie et espère que cela va marcher
- Plantation de plantes grimpantes dans et autour de la cour principale. Les plantes mortes seront remplacées par l'entreprise Espaces verts
- Problème des paraboles : l'AG confirme, en accord avec le ROI, l'interdiction de placer des paraboles et demande au Syndic d'écrire une lettre à Valeri Michaux et Véronique Emmanuelidis afin qu'ils les retirent.

### **4. Activités de maintenance à réaliser**

- **Peinture des façades** : L'AG décide que les maisons 18, 20, 22, 24, 26 et 28 devront être repeintes cette année. Actuellement une seule offre est parvenue au Syndic. Les travaux seront réalisés en été.
- Remplacement des lavandes au pied des platanes de Guy Pierson et Laurent Paletko par des lavandes de la variété existante
- Rechargement en dolomie de la cour : il sera programmé au printemps en veillant à combler la partie sud de la cour
- Réglage des minuteriers
- Elimination de la barre de fer dépassant à l'entrée sud de la cour
- Fixation du goal et du filet offerts par Luc Pellegrini

### **5. Divers**

L'AG autorise Laurent Paletko à placer un Vélux sur sa toiture côté cour.

Ayant épuisé l'ordre du jour, la séance est clôturée à 11h00.